FORMATION DEUX ROUES: FORMATION A2 VERS A

Devenir un conducteur responsable et conscient des risques routiers, avoir 2 ans de permis A2. Possibilité d'effectuer la formation 3 mois avant la date anniversaire du permis.

Le but de cette formation : Comprendre les apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, l'utilité de maîtriser les savoir-faire et les techniques indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette dont la puissance excède 35 kW, et de travailler sur le processus détection-analyse-décision et action.

- FORMATEURS: Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) Certificat Complémentaire de Spécialisation deux roues. Chaque enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement.
- VEHICULE : Motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- **EFFECTIF**: 3 élèves pour la séance théorique et hors circulation. Un élève sur un véhicule pendant la phase de circulation: maximum 3 élèves en phase circulation (un élève sur le motocycle et les deux autres dans le véhicule suiveur)
- HORAIRE ET DUREE : Sur une journée complète de 7 heures
- **DIPLOME VISE**: Obtenir une attestation de formation permettant la conduite d'une motocyclette dont la puissance excède 35 Kw
- DEROULEMENT DE LA FORMATION

Séquence 1 : 2 heures de théorie

- Présentation sur les pratiques et les expériences de la conduite moto (nombre de kms, type de moto, perception des dangers...)
- Accidentalité, vitesse, détectabilité : statistiques globales de l'accidentalité routière et celles spécifiques à la conduite de motocyclettes
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux 4 principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène de vitesse
- Les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident ou de chute
- Conduite et produits psycho actifs : statistiques (lien entre produits et accidentalité routière) et explications et échanges sur les effets psychologies et physiologies dans le cadre de la conduite et les sanctions

Séquence 2 : 2 heures de pratique hors circulation « sur plateau »

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses
- Explications et travail sur le freinage
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison

Séquence 3 : 3 heures de circulation

- Principalement axées sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action
- Conduite et bilan sur la prestation de l'élève
- Ressenti de l'élève et échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu (si formation collective)
- Bilan de l'enseignant à la conduite, explications et conseils puis clôture de la formation

Equipements obligatoires:

- Un casque homologué
- Des gants homologués
- Un blouson ou une veste à manches longues
- Un pantalon ou une combinaison
- Des bottes ou des chaussures montantes